

## Compte rendu du Comité de la SETF du mardi 13 mai 2025

### Allocations 2025 maintenues, concession de l'hippodrome Paris-Vincennes en bonne voie

Réunis en séance plénière sur l'Hippodrome Paris-Vincennes, le Comité de la SETF a échangé sur de nombreux sujets financiers, techniques et réglementaires.

### Situation des enjeux PMU et perspectives 2025

Les membres du Comité ont pris connaissance des derniers chiffres concernant les enjeux du PMU sur les premiers mois de l'année 2025. Une baisse **préoccupante de l'ordre de 5 %** des enjeux est **enregistrée depuis le début de l'année**, ces derniers étant très éloignés des prévisions budgétaires annoncées. Les projections pour la fin d'exercice 2025 demeurent peu favorables, ce qui devrait conduire le PMU à revoir significativement à la baisse son budget 2025 et donc le niveau de la contribution nette versée aux sociétés-mères.

Dans ce contexte, la SETF présentera lors du prochain Conseil d'administration une **proposition d'ajustement de sa trajectoire budgétaire**, avec un plan d'économies sur ses charges de fonctionnement.

Le Président confirme par ailleurs au Comité **le maintien des allocations sur l'année 2025**, grâce à une **gestion rigoureuse des postes de charge de la SETF**.

### Concession de l'hippodrome Paris-Vincennes : vers une issue favorable

Dans le cadre du renouvellement de la concession de l'hippodrome de Paris-Vincennes, la SETF a finalisé début avril sa dernière offre à la Ville de Paris. **Le dossier suit une évolution positive et constructive**. La Ville devrait **soumettre cette offre au vote du Conseil de Paris** lors de sa prochaine séance, prévue **début juillet**.

### Modifications réglementaires et validation du programme de courses été-automne

Le Comité a validé des **modifications réglementaires**, concernant notamment **le barème des sanctions** pour **non réponse des jockeys et drivers aux convocations des commissaires** sur les hippodromes et sur la **mise en place d'un code « couleur » pour l'ensemble des modèles de plaques** (hors plaques en cuir) et **fers plastiques** agréés par les Commissaires de la SETF.

Le **programme des courses** couvrant la période du **1er juillet au 28 octobre** a également été **validé** pour les hippodromes de **Paris-Vincennes, Enghien, Caen et Cabourg**, avec un **budget stable**.

Le **meeting d'été de Paris-Vincennes** aura lieu du **16 août au 28 octobre** et comprendra 29 réunions et 237 courses, dont 16 événements.

**Enghien** proposera un total de 26 réunions et 212 courses. Le meeting d'été sur l'anneau de Soisy se déroulera du **2 juillet au 14 août**. Le programme de Caen comportera cinq réunions pour 40 courses.

Enfin, 23 réunions et 184 courses seront organisées à **Cabourg**. Le **meeting d'été** commencera le mardi **1er juillet** pour s'achever le vendredi **29 août** (18 réunions, soit une de plus qu'en 2024, avec 9 événements).

Pour finir, le Comité a validé les propositions de **modifications au Livre Généalogique du Trotteur Français étudiées par la Commission de l'élevage pour la saison 2026**, concernant notamment **la possibilité, en cas de décès d'une jument après avoir été saillie, de la remplacer par une autre jument** appartenant à un propriétaire différent, sous réserve de l'accord du propriétaire de la jument morte.